

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

9^{ème} séance de l'année 2014

DÉLIBÉRATION N°2014.12.09/128

Lundi 22 décembre 2014

Exercice budgétaire 2014

Virements de crédits

L'an deux mille quatorze, le lundi 22 décembre, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville des Abymes, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 8 décembre 2014.

COURRIER ARRIVÉ
30 DEC. 2014

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Présents : 36	
Président	
M. Éric	JALTON
Vice-Présidents	
M. Jacques	BANGOU 2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL 3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN 4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE-LAVENETTE 5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPION 6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES 7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT 8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY 9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE 10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS 12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE 13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX 14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires -Membres du Bureau	
Mme Marlène	MELISSE- MIROITTE
Mme Corinne	PETRO
Mme Josiane	GATIBELZA
M. Justin	DESSOUT
M. Michel	RINÇON
Mme Francesca	FAITHFUL
Autres Conseillers Communautaires	
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS
Mme Lise Claude	AZEDE
M. Georges	BERGINA
M. Jean-Luc	CELIGNY
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO
M. Chazy	CIRANY
M. Harry	DURIMEL
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
M. José	GUIOLET
Mme Solange	LEBLANC
M. Jocelyn	LEREMON
M. Maurice	LORQUIN
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE
M. Jean-Charles	SAGET
M. Patrick	SELLIN
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE
Mme Nadège	THÉOPHILE

Excusés représentés : 0

Excusés non représentés : 8

Vice-Présidents :

M. Ary CHALUS (1^{er} Vice-Président) - A partir de 10h57
M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)

Conseiller Communautaire, Membre du Bureau :

Mme Marie-Camille MOUNIEN

Autres Conseillers Communautaires :

M. Audry CORNANO
Mme Juliana FENGAROL - Mme Célia MIMIETTE-
M. Alix NABAJOH - M. Olivier SERVA

Absents : 6

Vice-Présidents :

M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY
Mme Liliane PIQUION
M. Dominique THÉOPHILE

Autres Conseillers Communautaires :

M. Daniel MARSIN - Mme Ketty WALPO

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Corinne PETRO*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/ 2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'instruction M14 ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.03.02/92 du 7 mars 2014 portant examen et vote du budget primitif principal – Exercice 2014;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;

Considérant le rapport de la Commission Finances réunie le 16 décembre 2014 ;

Considérant le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1 - L'adoption des mouvements de crédits suivants :

1/ Participation de Cap Excellence au Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Prélèvement :

Chapitre 65 – Article 65313 (Conseil de Développement).....21 355 €

Affectation :

Chapitre 014 – Article 7325 (FPIC)21 355 €

2/ Caution pour installation de fontaines d'eau au siège de CAP EXCELLENCE

Prélèvement :

Chapitre 21 – Article 2135 (travaux).....100 €

Affectation :

Chapitre 27 – Article 275 (Cautions)100 €

ARTICLE 2 - De donner tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Madame le Trésorier principal d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 30 DEC. 2014



Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le 30 DEC. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 30 DEC. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 30 DEC. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le 30 DEC. 2014
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 30 DEC. 2014

